

Affichage des moyens de paiement (smartdisplay)

Contenu

[Règles d'affichage de vos moyens de paiements](#)
[Pages associées](#)

Règles d'affichage de vos moyens de paiements

Cette fonctionnalité vous permet de gérer les moyens de paiements que vous souhaitez proposer à un acheteur ainsi que leur ordre d'affichage sur la page de paiement **sans avoir à modifier votre balise `selectedContractList` du service [doWebPayment](#).**

Cette gestion est réalisée via des règles sur les critères suivants :

- le pays de l'acheteur (order.country)
- le type de livraison
- l'origine de la commande (order.origin)
- le montant de la transaction
- une donnée privée

Exemples d'utilisation des règles d'affichage :

- Votre site [Marchand.com](#) est utilisé en France et en Belgique et vous souhaitez que vos clients belges se voient proposer le moyen de paiement Bancontact comme premier choix.
- Vous souhaitez proposer à vos clients de payer en plusieurs fois, mais seulement pour des commandes au-delà de 500 EUR et uniquement pour les clients localisés en France.

Ces exemples sont détaillés plus bas.

Notez que vous devrez toujours passer la balise `selectedContractList`. Elle sera la liste de repli si la transaction ne correspond à aucune règle d'affichage ou en cas de problème technique.

 Les règles de cette fonctionnalité surcharge les choix réalisés dans la `selectedContractList` et `contractNumber`.

 **ATTENTION** : le point de vente n'est pas un critère de la règle, donc le fait de choisir un point de vente et les moyens de paiement associés n'implique pas que votre règle ne s'appliquera qu'aux demandes de paiement pour ce point de vente mais que la transaction, si elle répond aux critères de la règle, sera passée sur le ou les contrats du point de vente sélectionné. Donc, si vous avez plusieurs points de vente, il vous faut absolument passer une information permettant à la règle de ne se déclencher que pour le point de vente concerné par la demande de paiement. Pour cela, nous vous recommandons d'utiliser le critère Données marchand. Pour cela, dans les données privées (privateData) vous passerez la clé **display.rule.param** avec une valeur propre au point de vente concerné par la règle d'affichage.

De la même manière, si vous avez plusieurs points de vente, Il n'est pas non-plus possible de faire une règle d'affichage unique qui s'appliquerait à tous les points de vente. Chaque point de vente doit avoir ses propres règles.

Notez que le numéro de contrat, s'il se rapporte bien à un point de vente précis, ne peut pas être interprété par la règle pour en déduire le point de vente (limitation technique). C'est la raison pour laquelle vous devez passer une donnée identifiant le point de vente sur lequel la règle doit s'appliquer.

Veillez consulter le lien pour la configuration de la fonctionnalité : [Affichage des moyens de paiement](#)

Pages associées

- [Affichage des moyens de paiement \(smartdisplay\)](#)
- [Centre Administration - Affichage des moyens de paiement](#)
- [Module de Gestion des risques](#)
- [Webservice - doWebPaymentRequest](#)

[Documentation Monext Online](#)